



## ÉDITORIAL

Chers locataires,

Nous vivons en ce moment une période inédite faite d'incertitude et d'angoisse. La pandémie qui touche nos îles de Guadeloupe nous oblige à respecter le confinement imposé par notre gouvernement et à faire preuve de la plus grande prudence. Nos habitudes sanitaires et culturelles s'en trouvent bousculées. Notre vivre « ensemble » va changer au moins pour quelques semaines. Saluer notre voisin de palier se fait de loin, descendre dans la rue ou le jardin, partager nos questions se fera de la fenêtre ou depuis le portable. Chacun a le devoir d'adapter son comportement à une situation que nous allons nous efforcer de traverser au mieux ensemble.

Sachez que mes services restent mobilisés pour les réclamations les plus « graves, importantes ». Les interventions se feront en fonction de la disponibilité des entreprises qui, elles aussi, doivent s'adapter. Les interventions mineures mais nécessitant une intervention en temps « normal » seront enregistrées et traitées ultérieurement. Nous prioriserons selon l'urgence.

### Aidez-nous à être efficaces pour vous.

**Je vous demande lors du paiement de votre futur loyer de favoriser la carte bancaire ou le prélèvement afin de diminuer les contacts. Merci.**

**Un loyer payé c'est une résidence entretenue.**

**Laurent BOUSSIN**  
Directeur Général  
de la SEMAG

## ACTU DES RÉSIDENCES

### NOUVELLES RÉSIDENCES

La résidence **la Métisse** qui sera livrée au 1er semestre 2020, se situe au lieu-dit Grand-Anse dans la commune de Trois-Rivières dans un quartier résidentiel proche des grands axes routiers.

A proximité des plages, cette résidence qui se compose de 70 villas allant du T2 au T4, est sécurisée grâce à un portail d'accès relié aux villas.

Elle bénéficie d'une vue imprenable sur la mer et sur la montagne dans un environnement très calme et bien ventilé.

L'accent a été mis dans ce programme sur l'amélioration du cadre de vie des résidents qui pourront profiter de jardins privatifs.

Un gardien, interlocuteur privilégié des résidents, assurera sa mission de proximité au cœur de la résidence.

### TYPLOGIE

T1	T2	T3	T4	T5
	14	42	14	



## CHERS LOCATAIRES, ASSOCIATIONS !

Vous avez une question à poser, une information à diffuser, une initiative à valoriser, une manifestation ou un projet à promouvoir dans votre VOISINAGE

Envoyez-nous vos propositions :

[locataire@semag.fr](mailto:locataire@semag.fr) - [communication@semag.fr](mailto:communication@semag.fr) ou sur notre Facebook

### ACTU DES RÉSIDENCES / TRAVAUX

## PROJET DE RÉHABILITATION DE LA RÉSIDENCE BOIS D'INDE - ABYMES

### PROGRAMME

1. Rénovation escaliers
2. Confortement parasismique des 6 bâtiments
3. Rénovation des équipements (menuiseries alu, ECS, plomberie, VMC, ...)
4. Relooking (fermeture des cages d'escalier, ravalement des façades)
5. Rénovation et/ou transformation des rdc
6. Aménagement du délaissé foncier

Construite à la fin des années 90, la résidence Bois d'Inde est le programme de logements sociaux le plus ancien du parc locatif de la SEMAG.

Elle est située au cœur de l'agglomération Cap Excellence, en façade du quartier Lacroix, aux Abymes et comprend 58 logements et 6 commerces en pied d'immeuble.

Le programme de réhabilitation porte dans un premier temps, sur le confortement parasismique des 6 bâtiments en R+4, visant à répondre aux exigences réglementaires des Eurocodes.

Dans un second temps, notre réflexion a porté sur une rénovation plus étendue de la résidence, incluant l'îlot urbain auquel elle est rattachée.

L'ambition portée par le projet, est de transformer l'image de la résidence Bois d'Inde, pour la rendre plus attractive et améliorer le cadre de vie de nos locataires.

Les travaux seront réalisés en 3 tranches :

- Tranche 1 : rénovation des cages d'escalier
- Tranche 2 : confortement parasismique
- Tranche 3 : travaux de rénovation, de sécurisation et aménagements extérieurs



### C DISPO

## A LA LOCATION

La résidence Alexandre Isaac, récemment rénovée de très belle manière, se situe au cœur du centre historique de Pointe-à-Pitre en pleine réhabilitation, à proximité de toutes commodités et de nombreux commerces.

Il s'agit d'une résidence composée de 7 appartements allant du T1 au T3, répartis sur 3 niveaux (R+2).

Les appartements situés au RDC côté cour, bénéficient de grandes terrasses et de jardinets.

L'accès aux différents niveaux du bâtiment se fait depuis le faubourg Alexandre Isaac.



### CONTACT :

0690 76 11 54

OU

[locataire@semag.fr](mailto:locataire@semag.fr)

### DU CÔTÉ DE CHEZ VOUS

## LES JARDINS PARTAGÉS, BEL TI JADEN KREYOL AN NOU\*

\*NOTRE BEAU JARDIN CREOLE

La SEMAG encourage et accompagne l'initiative prise par l'association des locataires de La Boucan (ARC EN CIEL) pour la mise en œuvre de jardins partagés.

Ce projet, co-financé par l'Etat, la commune de Sainte Rose et le Conseil Départemental, vise à réaliser dans le cadre d'une convention partenariale, un espace dédié aux cultures vivrières (tomates, patates douce, ignames, plantes aromatiques, ...).

Le projet de jardins partagés contribue à la dynamique de reconquête de la cohésion sociale du quartier de La Boucan engagée depuis début 2017.

Il permettra également à terme aux locataires et aux familles de récolter des produits bio issus de leur travail à moindre coût !



## DROITS ET DEVOIRS DU LOCATAIRE



### RAPPEL : ENQUÊTE SLS-OPS\* 2020 LE SUPPLÉMENT DE LOYER DE SOLIDARITÉ EN QUESTION

#### LA RÉPONSE À L'ENQUÊTE EST OBLIGATOIRE :

**Article 4.2. « Supplément de loyer de solidarité » du contrat de location :** Un supplément de loyer de solidarité (SLS) pourra être mis à la charge du locataire, selon les modalités arrêtées par le Bailleur et conformément à la réglementation.

**Il est encore temps de régulariser votre situation...** Pour cela retournez au plus vite le questionnaire complété, accompagné des documents demandés, notamment la copie de votre Avis de Situation Déclarative à l'Impôt sur le Revenu (ASDIR), PAR VOIE POSTALE, EN AGENCE OU PAR EMAIL À L'ADRESSE SUIVANTE : [viedubail@semag.fr](mailto:viedubail@semag.fr)

NOS CONSEILLERS SE TIENNENT À VOTRE DISPOSITION.

\* Supplément Loyer Solidarité-Occupation du Parc Social

#### QUI PEUT CONTRÔLER LES CHARGES ?

- Durant six mois à compter de l'envoi du décompte de charges, les pièces justificatives sont tenues à la disposition des locataires.

- Les associations représentant les locataires peuvent consulter ces documents jusqu'à la prescription (3 ans après le décompte)



- **REGULARISATION DE CHARGES ANNEE 2019**
- La régularisation de charges pour l'année 2019 arrive bientôt... (date prévisible Juin 2020).
- Préparez-vous...
- > Comment lire son relevé...
- > A quoi servent les différents postes ?

Le service vie du bail se tient à votre disposition pour toute réclamation ou toute demande d'information complémentaire.



**Attention le calcul des charges ne prend pas en compte les travaux réalisés ou à réaliser dans votre logement, mais uniquement l'entretien des parties communes.**

**RELEVÉ INDIVIDUEL DE RÉGULARISATION DE CHARGES POUR L'ANNÉE : 2019**

98100022      0804 A001 01  
Monsieur SEMAG  
Résidence gestion locative  
97139 ABYMES

Locataire 0000000000  
Dossier 0000000000  
Logement 0000000000  
Date entrée 03/03/2013  
Date sortie

**Vos acomptes : montant total des provisions que vous avez versées au cours de l'année régularisée**

NATURE	MONTANT	CRITÈRES DE RÉPARTITION		LOCATAIRE			
		Base de Répartition Nature	Temps de Présence	Période de régularisation du	Charges	Provisions	Solde (1)
L.L.S. Régul. EDF	115,77	surface habitable	300	01.01.16 31.12.16	5,01	0,00	5,01
L.L.S. Régul. eau	1 495,38	surface habitable	300	01.01.16 31.12.16	64,77	0,00	64,77
Régul. entretien partie	4 540,30	surface habitable	300	01.01.16 31.12.16	196,67	0,00	196,67
Régul. Taxe Ordres	4 877,00	surface habitable	300	01.01.16 31.12.16	211,25	0,00	211,25
Provisions de charges	0,00	surface habitable	300	01.01.16 31.12.16	0,00	548,04	548,04 Cr
<b>TOTALS</b>					<b>477,70</b>	<b>548,04</b>	<b>70,34 Cr</b>

**NATURE DE LA CHARGE**

- > Electricité, eau des parties communes,
- > Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- > Contrat d'entretien des espaces et équipements communs (aire de jeux, station d'épuration, espaces verts, escaliers, chauffe-eau solaire, ascenseur, antenne collective, interphone)

**VOTRE SOLDE**

La différence entre les dépenses annuelles pour votre logement et le total des provisions que vous avez versées.

> « Sera déduit » : vous n'avez rien à régler /  
> « Sera ajouté » : vous devez régler cette somme en plus de votre loyer en cours.

Le solde de régularisation soit **70,34 €** sera déduit de votre échéance du mois de **juin 2020**  
(1) Cr = Crédit en votre faveur

SECURITE/VIGILANCE

PRÉVENIR LES CHUTES ACCIDENTELLES DES ENFANTS PAR LES BALCONS OU LES FENÊTRES ! LA CHUTE ACCIDENTELLE DE GRANDE HAUTEUR EST UN VRAI RISQUE POUR LES ENFANTS LAISSÉS SANS SURVEILLANCE. LA PRÉSENCE D'UN ADULTE AU DOMICILE ET DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION NE SUFFISENT PAS.

**FENÊTRE OUVERTE  
= DANGER**



**NE LAISSEZ JAMAIS UN ENFANT SEUL PRÈS  
D'UNE FENÊTRE OUVERTE OU SUR UN BALCON.**

Chaque année, des enfants meurent ou se blessent gravement en tombant d'une fenêtre ou d'un balcon.

PRÉVENIR LES DÉGRADATIONS ET LES NUISANCES CAUSÉES PAR LES ENFANTS RESTÉS SANS SURVEILLANCE

Nous vous rappelons que :

Selon l'article 14 du règlement intérieur pour lequel vous vous êtes engagés lors de la signature de votre bail, il est stipulé que :

*Vous devez surveiller vos enfants en les empêchant de troubler la tranquillité des autres locataires et en veillant à ce qu'ils ne salissent pas les escaliers, ni les murs extérieurs et intérieurs des immeubles... Veiller à ce que les enfants ne jouent pas dans les parties communes (halls, cage d'escaliers...), les enfants restant en tout état de cause sous la surveillance des parents ...*

Dans le cas contraire, vous vous exposez à :

- > REMBOURSER LA TOTALITE DES TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DES DEGRADATIONS CAUSÉES PAR VOS ENFANTS ;
- > UN SIGNALEMENT AUX SERVICES SOCIAUX ;
- > LA RESILIATION IMMEDIATE DU BAIL ;
- > DES POURSUITES JUDICIAIRES, si cela entraîne un dommage corporel.

**Notre rôle de Bailleur** est d'assurer la qualité des équipements ainsi que le respect des normes de construction des logements qui vous sont attribués

**Votre rôle de Parent** est de garantir la sécurité de vos enfants en toute circonstance et quel que soit leur âge, le bailleur déclinant toute responsabilité en cas d'accident.

**Alors agissons Ensemble** pour contribuer à la pérennité de votre cadre de vie au sein de **Votre** résidence !

**A T T E N T I O N**

Ne jamais laisser un enfant seul ni même sous la responsabilité d'un autre enfant ou adolescent.

Verrous, poignées verrouillables, entrebâilleurs, bloc-portes, barrières qui font office de garde-corps ne suffisent pas et ne remplacent pas la vigilance d'un adulte.

Ne jamais laisser des meubles ou objets sous une fenêtre ou près du garde-corps : les enfants peuvent s'en servir pour grimper

**RAPPEL A LA VIGILANCE**

Les locataires doivent signaler immédiatement à la SEMAG les éventuels problèmes ou dysfonctionnements sur les garde-corps de leur logement.

**La sécurité est notre priorité à tous !**

## CHERS LOCATAIRES, ASSOCIATIONS !

Vous avez une question à poser, une information à diffuser, une initiative à valoriser, une manifestation ou un projet à promouvoir dans VOISINAGE

Envoyez-nous vos propositions :

locataire@semag.fr - communication@semag.fr ou sur notre Facebook

### DROITS ET DEVOIRS DU LOCATAIRE



## TRAITEMENT DES VHU

Un Véhicule Hors d'Usage (VHU) est un véhicule en fin de vie ou un véhicule accidenté que son détenteur remet à un tiers pour qu'il le détruise.

Comme tout autre dépôt interdit, l'abandon d'un VHU fait l'objet de sanctions. Les VHU sont considérés comme des déchets dangereux au sens du Code de l'Environnement.

Tout détenteur d'un VHU doit remettre son véhicule à un centre de VHU agréé par la Préfecture.

Il y a gratuité de la reprise du véhicule si le VHU est complet c'est-à-dire s'il n'est pas dépourvu de ses éléments essentiels (pot, moteur, carrosserie, etc...).

La prise en charge financière de l'enlèvement de l'épave incombe au propriétaire du véhicule.

### CENTRES VHU AGRÉÉS PAR LA PRÉFECTURE DE GUADELOUPE



## ATTENTION

Ne pas s'adresser à un professionnel agréé expose le propriétaire d'un VHU à de lourdes sanctions !

Société	Adresse	Téléphone	Siret	N° Agrément	Date de début de validité	Date de fin de validité	Observations
ANTILLES ENVIRONNEMENT RECYCLAGE (AER)	ZI de la Jaula 97129 LAMENTIN	05.90.28.29.10	4022606990010	AP n° DEAL/RED (Agrément n° PR 971 00001-D)	11/12/2018	11/12/2024	Agrément renouvelé en 2018
KARUKERA RECYCLAGE	ZAC de Calebasier 97100 BASSE-TERRE	06.90.37.52.21	53343155700016	AP n° DEAL/RED/PRT/2015-648 (Agrément n° PR 971 00006-D)	24/11/2015	24/11/2021	Établissement nouvellement agréé en 2015
SAINTE ROSE AUTO	ZAC de Nolvier 97115 SAINTE ROSE			AP n° DEAL/RED/971-2016-09-27-002 (Agrément n° PR 971 00007-D)	27/09/2016	27/09/2022	Établissement nouvellement agréé en 2016



## INFOS PRATIQUES

### ASSURANCE/SINISTRE QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS DE DÉGÂT DES EAUX ?



#### 1 - JE NEUTRALISE LA FUITE ET JE TROUVE SON ORIGINE, si locatif j'appelle mon gardien

- Elle peut provenir de mon logement, d'un autre logement ou des parties communes.
- Couper l'arrivée d'eau au niveau du compteur. Au besoin, couper le compteur électrique si l'eau risque d'être en contact avec un circuit électrique.

#### 2 - JE METS EN SÉCURITÉ MON LOGEMENT ET SES ÉQUIPEMENTS

- Enlever ou surélever les objets et meubles susceptibles d'être

endommagés,

- Tenter de colmater la fuite et d'éponger l'eau provisoirement en attendant la réparation,
- Aller voir mon (mes) voisin(s),
- Si mon logement est en dernier étage, l'origine peut provenir de la toiture, je préviens la SEMAG ou le gardien de ma résidence.

#### 3 - JE DÉCLARE LE SINISTRE AUPRÈS DE MON ASSURANCE MULTIRISQUE HABITATION

#### 4 - J'INFORME LA SEMAG DU SINISTRE

Être assuré est primordial pendant toute la durée du bail.

PENSEZ A FOURNIR chaque année à la SEMAG votre attestation d'assurance.

**Article 5. « Clause résolutoire du contrat » de location :** Le contrat sera résilié de plein droit pour défaut de présentation d'assurance du locataire.

Soyez prévoyants : Assurez-vous contre toutes les infractions pouvant être causées par des tiers.

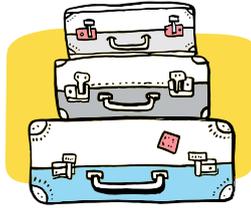
**Dicton créole : A pa lè ou fen, pou mèt manjé si difé !**

Ce n'est pas au moment où tu as faim que tu fais cuire ton repas.



## INFOS PRATIQUES

### MUTATION - PARCOURS RÉSIDENTIEL COMMENT FAIRE ?



#### UNE MUTATION SE PRÉPARE...

Pour tout nouveau logement, il est nécessaire de renouveler votre demande de logement via [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr) qui sera étudiée en commission d'attribution.

#### 3 obligations pour le locataire :

- Être à jour du paiement des loyers et charges ;
- Ne pas être auteur de trouble de voisinage ;
- Avoir un logement en bon état (visite conseil obligatoire réalisée par le gardien).

Un nouveau logement c'est : un dépôt de garantie + un mois de loyer.

**Le Bailleur social n'a pas d'obligation mais la SEMAG favorise le parcours résidentiel !**

Le service vie du bail se tient à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire.

### L'OCCUPATION DES LOGEMENTS POURQUOI, COMMENT ?



Depuis la promulgation de la loi ELAN les commissions d'attribution des logements se voient dotées d'autres prérogatives. Une à deux fois par an, elles examinent comment les logements sont occupés et elles peuvent faire des préconisations de mutation dans les cas suivants :

- Départ d'un occupant présentant un handicap, motivant l'occupation d'un logement adapté,
- Reconnaissance d'un handicap ou d'une perte d'autonomie nécessitant l'attribution d'un nouveau Logement adapté,
- Dépassement du plafond de ressources applicable pour le logement occupé,
- Suroccupation du logement (9 m<sup>2</sup> pour une personne seule, 16 m<sup>2</sup> pour un couple et 9 m<sup>2</sup> par personne supplémentaire, dans la limite de soixante-dix mètres carrés pour huit personnes et plus),
- Sous-occupation (*nombre de pièces habitables, non compris la cuisine, supérieur de plus d'un au nombre de personnes qui y ont effectivement leur résidence principale*).

**La sous-occupation d'un logement** signifie des locaux d'habitation insuffisamment occupés.

La commission formule, le cas échéant, un avis sur les offres de relogement à proposer aux locataires. Elle peut également conseiller l'accession sociale dans le cadre du parcours résidentiel. Son avis est notifié aux locataires concernés.

### LES CONFÉDÉRATIONS ET ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES

#### ÊTRE IMPLIQUÉ DANS SON CADRE DE VIE

Les locataires de la SEMAG sont de plus en plus nombreux, à s'impliquer, à participer à un meilleur vivre ensemble dans leur quartier, dans leur résidence au travers de la mise en place d'une association de locataires.

S'impliquer, c'est au côté de la SEMAG, s'investir dans la vie quotidienne de sa résidence, éviter que l'immeuble ne se dégrade trop vite, participer à améliorer les conditions de vie de tous.



### FOCUS SUR L'ASSOCIATION ARC EN CIEL

**L'association ARC-EN-CIEL, une association de locataires très dynamique à la Boucan à Sainte-Rose et à la Résidence les Petits-Cailloux au Lamentin.**

Entretien avec Mme BERNIS Chantal, Présidente de l'association.

#### Présentez-nous votre association ?

**Mme BERNIS :** L'association Arc en Ciel est une association des locataires de la SEMAG. Elle a été créée en septembre 2019. Il a été décidé de jumeler les deux parcs de la SEMAG qui regroupe les Résidences de la Boucan (Madras, Pondichéry et Cachemire) et celle de Petits-Cailloux au Lamentin. Pour le moment, la composition du bureau est constituée de 12 membres uniquement de la Boucan, il est prévu l'intégration des nouveaux membres venant de la Résidence Les Petits-Cailloux d'ici le mois prochain.

#### Quels sont les domaines d'intervention de l'Association ARC-EN-CIEL ? :

- L'activité économique et sociale
- La communication
- La culture
- L'éducation
- L'emploi et travail
- Le développement économique et social
- La vie du quartier
- Le social
- Le sport et les loisirs
- L'agriculture et la consommation (jardin partagé)
- La santé
- L'aide relationnelle (maman/enfant)
- L'activité de loisirs pour adolescent (pôle jeunesse)

En décembre 2019, le projet « Toc, toc, toc qui est là ? » a vu le jour avec l'aide du CCAS de Sainte-Rose. Ce projet consiste à aller vers les locataires afin de faire un bilan de leurs difficultés locatives (la vie du quartier, le bon voisinage, l'entraide, l'incivilité).

**Leur slogan : Voisins Solidaires, les bons côtés d'être à côté.**

Un bilan sera remis à la SEMAG d'ici avril 2020.

## VOS COORDONNÉES CHANGENT? FAITES-LE NOUS SAVOIR !

Si vous changez de numéro de téléphone, d'adresse mail ou de situation familiale, n'oubliez pas de nous en informer par le biais de votre gardien. Par courrier. Tél.: 0590 93 23 53 - Mail : locataire@semag.fr. C'est important !

**Vous avez envie de vous investir dans la vie de votre résidence, de votre quartier ?**

**Vous souhaitez créer une association de locataires au sein de votre résidence ou vous affilier à une confédération.**

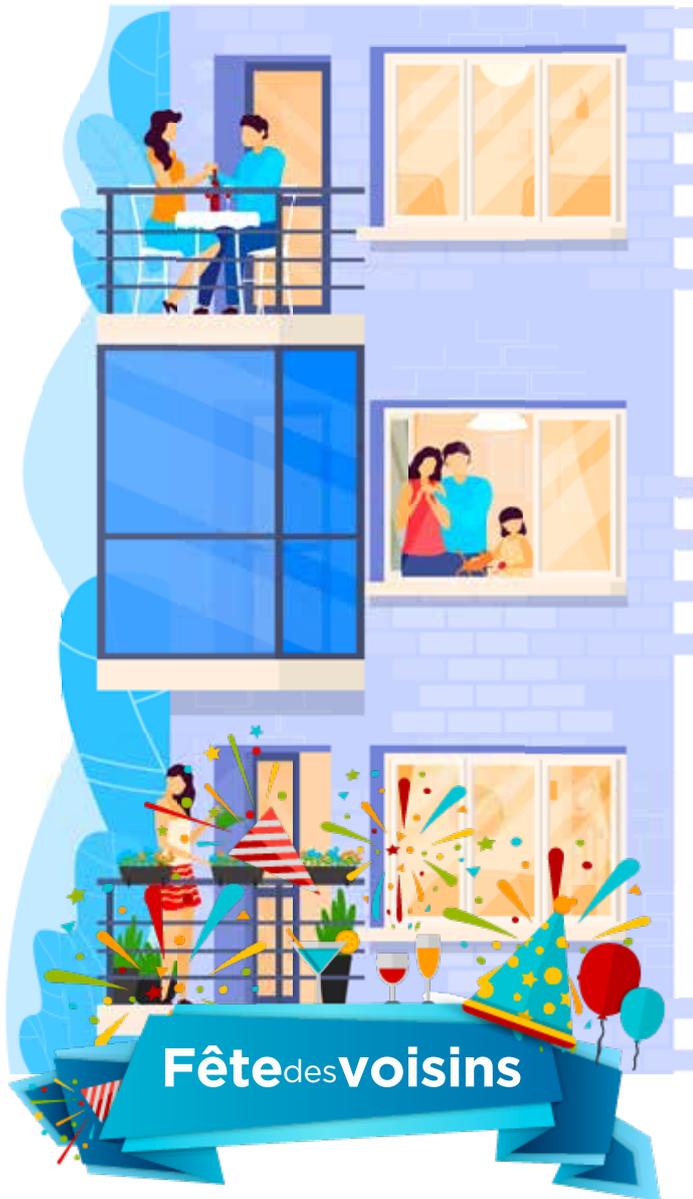
**Vous trouverez ci-dessous la liste des confédérations et la liste des différentes associations des locataires.**

### LISTE DES FEDERATIONS DES LOCATAIRES

CONFEDERATION	PRESIDENT	ADRESSE 1	ADRESSE 2
CGLG	M. Paul VAUGIRARD	Imm Beauperthuy 2	97110 POINTE-A-PITRE
CLCV	M. Camille CESAR-AUGUSTE	10 Résidence les Lauriers - Bât A	97110 POINTE-A-PITRE
UDSCSF	M. Alain LASCARY	2108 Imm Capitaine Point	97139 ABYMES
CNL	M. Roland ROUSSEAU	Résidence les Lauriers Bât A - N° 149	97110 POINTE-A-PITRE

### LISTE DES ASSOCIATIONS DES LOCATAIRES

ASSOCIATIONS	PRESIDENT	RESIDENCES	ADRESSE SIEGE
ASSOCIATION ANEMO	M. MERABLI	Les Nénuphars	B 105 - RAZET - 97139 ABYMES
ASSOCIATION ARC EN CIEL	M <sup>ME</sup> BERNIS Chantal M. FANTONI M. CAUCASE Pascal	CACHEMIRE MADRAS PONDICHERY	Résidence Cachemire W202 97115 SAINTE-ROSE
MOUN DIFO AN AKSYION	M FLORET Harry	DOMAINE DE DIFORT	D 245 - BOISRIPEAUX 97139 ABYMES
SE TAN NOU SE TA ZOT	M. DAGNET CHRISTIAN M <sup>ME</sup> LARRISSE Lydia - Secrétaire M <sup>ME</sup> GUSTAVE - Trésorière	CITRONNIERS / LYCEE	CITRONNIERS C111 ESPERANCE 97111 MORNE-A-L'EAU
ASSOCIATION BELLEVUE DE L'HERMITAGE	MME ALFRED Jennifer	L'HERMITAGE	E 04 - CHAUFFOURS - 97139 ABYMES
ASSOCIATION DARBOUSSIER 1&2	MME ATTAUD MYLENE	DARBOUSSIER 1	812 RESIDENCE DARBOUSSIER 1 97110 POINTE-A-PITRE
NOU TOUT ANSANM	M. ROZAS RUDDY	BLACHON	RESIDENCE CARAMBOLE APPART B13 - 97129 LAMENTIN
LES NOBLESSES DU LAMENTIN	MME MERRIFIELD MME RUBENS	THEATRE DE VERDURE	Résidence Camélia 1 - Porte A 212 Quartier Théâtre de verdure 97129 LAMENTIN
ASSOCIATION PORTE DE SONIS	M. VELAYOUDOM	SONIS	61 RESIDENCE PORTE DE SONIS - BAT A - A BLV URBAIN DE SONIS - 97139 ABYMES
ASSOCIATION DES LOCATAIRES QUARTIER THEATRE DE VERDURE	MME BOURRIQUIS Marianne MME ALVARADE MME PIERRE JUSTIN ROSY	THEATRE DE VERDURE	Résidence Monté cristo - Bât B N°222 97129 LAMENTIN
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DU QUARTIER DE BOISSARD	MME ELIE M. JM CHOISI	QUARTIER DE BOISSARD	Résidence Porte de Sonis II Bâtiment D - Porte n° 54 - Bld Urbain 97142 LES ABYMES
ASSOCIATION THEOMELLI	MME DELUMEAU Gilberte	RENE DURIMEL - BENOIT THEOPHILE - ZANOLI	12 RESIDENCE RENE DURIMEL - BAT C - NEREE - 97139 ABYMES
ASSOCIATION LIBERTE	M. FOULE MAURICE	LIBERTE	31 BATIMENT I - RESIDENCE LIBERTE - ZAC DE SONIS - 97139 ABYMES
ASSOCIATION «FLEURS DES CARAIBES»	Mme Marlène BERTHELY	LIBERTE	Bât A - APPT 11 Résidence Liberté - 97139 ABYMES
ASSOCIATION «LA TRIONCELLE»	M. ECANVIL Pascal Mme MARIE CHARLOTTE Marthe	CO03 - Résidence Les Villas de Trioncelle E007 - Résidence Les Villas de Trioncelle	CO03 - Résidence Les Villas de Trioncelle 97122 BAIE-MAHAULT E007 - Résidence Les Villas de Trioncelle 97122 BAIE-MAHAULT
AJTS	M. Rodrigue GIFT	Sonis	Cour 18 - Terrain Sonis 97139 ABYMES
ASSOCIATION ABCD L'AMIRAUTE	Mme Audrey JEAN-CHARLES	L'AMIRAUTE	Appart D04 - Bât D2 - Quartier Dupré 97180 SAINTE-ANNE



## Fête des voisins

Le Vendredi 29 Mai 2020, **c'est la FETE DES VOISINS !**

La SEMAG encourage ses locataires à organiser des rencontres festives et conviviales d'échanges entre voisins.

Prévoyez votre organisation !

Si vous avez un projet pour votre résidence, prenez contact avec votre association de locataires.

La tenue de cette manifestation dépendra de la durée du confinement et des modalités du déconfinement.

### **LE LOCAL COLLECTIF RESIDENTIEL (L.C.R)\***

Vous avez envie de donner vie à un projet, vous avez besoin d'un lieu d'échange pour vous rencontrer, vous recherchez un lieu pour organiser un évènement familial, la SEMAG vous propose ses L.C.R.\*

Une demande écrite doit être adressée à la SEMAG.

Une convention de mise à disposition sera mise en place entre la SEMAG, l'association ou le locataire qui doit fournir obligatoirement une attestation d'assurance à jour.

Au prochain numéro du Magazine, sera communiquée la liste des différents LCR.

### **VOISINAGE**

Le journal des locataires de la SEMAG

ISSN : 1952-8264

Numéro 16 – Mars 2020

### **Espace SEMAG**

BP. 289 - Boiripeaux

97 182 ABYMES CEDEX

Tél. : 0590 93-23-90

communication@semag.fr - www.semag.fr

### **Directeur de la publication**

Laurent BOUSSIN

### **Coordination/Relecture/Rédaction :**

Service Communication : Jacqueline GRENET

### **Avec la collaboration de :**

M. Didier SIMON - Directeur de la Gestion Locative et du Patrimoine

Mme Katy BOUKHARI et son équipe :

Jimmy BEVIS – Juliana BOYEAU – Frédéric CARPELS – Corinne DAVID – Yolène HECTUS – Alexandra MARVILLE – Rhodes PHOUDIAH – Richard FRENET – Clami LABIRIN – Alain LANCLUME – Jean-Paul LASKARI – Jean-Michel LOLLIA – Alain SAGENLY – Nadjate ABOUBAKARI – Benjamin PIERRE-LOUIS – Aurélie THIBAUT

M. Philippe MESSELIER et son équipe :

Sarah-Marie Alidor – Christelle BANGUIO – Karine GUSTAVE-BRUYERE – Juliette LANCLUME – Olga LEMAITRE – Vicki LUJJIEN – Maéva PETILAIRE – Fabienne TINTIN – Dulcex UGOLIN – Arlette ULYSSE – Manisha PERIANAYAGOM – Christelle BOQUILLON

M. Gérald NEGRAUD Directeur de la Valorisation du Patrimoine et son équipe

### **Crédits photos :**

Agence Aérotropix  
Association Arc En Ciel  
Michel CORBIN

### **Conception et Mise en page :**

BOOST 360° Marketing Agency

### **Tirage :**

3 600 exemplaires

### **Imprimeur :**

Imprimé en Union Européenne sur du papier provenant de forêts gérées durablement, charte Imprim'Vert

Distribué gratuitement. Ne pas jeter sur la voie publique

**Copyright - 2020**

**SEMAG - Tous droits réservés**